

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNEUSSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : dl20221214-019

Matière : 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

Objet : **CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE – IMPASSE DES GENEVRIERS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DL20220406-031**

Annule et remplace la Délibération n° DL20220406-031

Vu les dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral établi le 25 mai 2022 par le cabinet de géomètre DUBROCA-LETRANGE et signé des parties ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 14 avril 2022 évaluant la valeur vénale du terrain à 10.50 € / m² ;

Considérant la demande de Madame et Monsieur HENRY ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession aux héritiers de Monsieur REY Louis pour un montant de 1 €, hors frais de bornage et actes notariés à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la mise à jour du cadastre par le géomètre afin d'intégrer le terrain cédé à la parcelle cadastrée section AR n° 111 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-dl20221214-019-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022
Date de mise en ligne : 22/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE